

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 53 portant classement au titre des monuments historiques du sol et des vestiges du château dit donjon à NIORT (Deux-Sèvres)

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu la mention sur la liste des immeubles classés parue au Journal Officiel du 18 avril 1914 du château dit donjon de NIORT (Deux-Sèvres),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 19 novembre 2013,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 10 février 2014,

Vu les délibérations du conseil communautaire du Niortais, et du conseil municipal de NIORT (Deux-Sèvres), portant adhésion au classement de la communauté d'agglomération et de la commune, propriétaires, en date du 22 septembre 2014 et du 13 octobre 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des vestiges du château de NIORT (Deux-Sèvres) et des parcelles sur lesquelles ils se situent, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de leur intérêt exceptionnel pour l'histoire du patrimoine architectural du Moyen Âge,

arrête :

Article 1^{er} : Sont classés au titre des monuments historiques, en totalité, le donjon et les vestiges du château de NIORT (Deux-Sèvres), ainsi que le sol des parcelles sur lesquelles ils se situent, tels que représentés sur le plan annexé au présent arrêté, en rouge pour le donjon et en rose pour les vestiges du château et le sol des parcelles, figurant au cadastre de la commune de NIORT (Deux-Sèvres), section BO, n° 152, d'une contenance de 11 a 10 ca et n° 153, d'une contenance de 29 a 68 ca, et appartenant :

- pour la parcelle BO 152 à la communauté d'agglomération du Niortais (Deux-Sèvres), dont le siège social est situé 28, rue Blaise-Pascal, BP 193, 79006 NIORT, immatriculée sous le n° SIREN 247900806.

Cette dernière en est propriétaire par délibération de son conseil en date du 13 décembre 2013, confirmant l'intérêt communautaire de certains monuments parmi lesquels figure le donjon de Niort.

- pour la parcelle BO 153 à la commune de NIORT (Deux-Sèvres), immatriculée sous le n° SIREN 217901917. Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, aux propriétaires et au maire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : 19 NOV. 2014

Pour le Ministre et par délégation
 Pour le Directeur Général des Patrimoines
 et par délégation
 Le Chef du Service du Patrimoine
 Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle Maréchal

Isabelle MARÉCHAL

